

OFFRE D'EMPLOI

Agent.e de terrain (herbe à poux)

EMPLOYEUR

La Société environnementale de Côte-des-Neiges est un organisme actif dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce depuis plus de 20 ans. Elle est responsable des projets suivants : Éco-quartier (3RV, propreté, embellissement, nature en ville), réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges, gestion éco-humanitaire des évictions et Meubles solidaires.

Cet emploi s'intègre dans le plan de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de CDN-NDG, qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens allergiques au pollen de cette plante. En moyenne, une personne sur 8 est allergique au pollen de l'herbe à poux au Québec.

N.B. L'herbe à poux n'est pas toxique au toucher, contrairement à l'herbe à puce (référence : <http://m.espacepourlavie.ca/herbe-poux-ou-herbe-la-puce>). L'herbe à poux est sans danger pour les personnes non-allergiques.

TÂCHES

- Repérer et arracher l'herbe à poux dans les lieux suivants : bords de trottoirs, parcs, carrés d'arbres, terrains municipaux, terrains scolaires, terrains privés (façade), terrains institutionnels :
 - Parcourir exhaustivement un district de l'arrondissement de CDN-NDG ;
 - Noter la localisation précise des sites où l'herbe à poux est présente (afin d'en faire ultérieurement la cartographie) ;
 - Compter, arracher et mettre en sacs les plants d'herbe à poux (pour compostage ultérieur)
- Saisir les données sur les sites arrachés dans un fichier Excel ;
- Encadrer des citoyens bénévoles lors de corvées d'arrachage (occasionnellement) ;
- Répondre aux questions des citoyens qui vous interpellent sur le terrain.

EXIGENCES

- Bonne condition physique (beaucoup de marche) et aisance à travailler à l'extérieur
- Expérience de travail sur le terrain
- Sens de la minutie, autonomie et débrouillardise ;
- Être âgé de 17 ans et plus
- Intérêt pour l'environnement
- Bilinguisme à l'oral et connaissance de base du français écrit ;
- Disponibilité à travailler la fin de semaine (occasionnellement).
- Être citoyenNE canadienNE, résidentE permanentE ou désigné comme réfugiéE en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- Être légalement autoriséE à travailler au Canada conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur au Québec ;
- Expérience de bénévolat en environnement un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Une formation complète sur l'herbe à poux est offerte sur le temps de travail.
- Horaire : 32,5 heures par semaine (ou moins ; flexible) ;
- Salaire : 17 \$/h
- Date de début : entre le 20 juin et le 10 juillet 2022 ; durée du poste : 13 semaines (négociable).

Svp envoyer par courriel votre curriculum vitæ et une courte lettre de motivation (<150 mots) le plus tôt possible (limite : 17 juin 2022), à l'adresse : info@socenv.ca. Mentionner dans l'objet du courriel : « Agent.e de terrain herbe à poux ». Seules les personnes retenues seront contactées.